

### APEF Morsang sur Orge

**Votre référent :** Clémentine DEBRAY

**Adresse :** 39 Route de Corbeil 91390 Morsang-sur-Orge

**Tél :** 01 60 15 36 80

**Email :** morsang@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP507413599

**Structure agréée :** SAP507413599

**Structure autorisée :** SAP507413599

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

#### Transports

Bus : Lignes 107 - 108 Arrêts : Calvaire ou Demi-lune

Accès PMR : Oui

#### Organigramme

Directrice : Clémentine Debray

Responsables de secteur : Laura Granier & Isabelle Bedani

Responsable Jardinage : Didier Debray

Assistante RH : Luisa Trouillet

Assistant planning : Benjamin Debray

#### Autorités administratives :

**DDETS :** 21 rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers, France

**ARS :** 6-8 Rue Prométhée, 91000 Évry-Courcouronnes

**CD :** Bd de France-Georges Pompidou, 91000 Évry-Courcouronnes

#### Zone d'intervention :

Morsang sur Orge, Sainte Geneviève des bois, Fleury-Mérogis, Saint Michel sur orge, Villemoisson sur orge, Epinay sur Orge et Villiers sur Orge

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat.

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3133 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \*****APEF MORSANG SUR ORGE**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Bien-être	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Evasion	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €

<b>AIDE A DOMICILE</b>			
Aide + Accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €

<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Garde d'enfants + 3 ans	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,82 €	35,00 €	17,50 €

<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €

<b>JARDINAGE</b>			
Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

**Autres prestations :**

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	45,00 €	40,91 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (**)	31,50 €	28,64 €	Assistance informatique	50,00 €	41,67 €
			Présence et vigilance à domicile	40,00 €	33,33 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 40 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 8,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais de déplacement : 3€TTC par prestation (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration prestation à la quinzaine : 2€TTC/heure (Taux de TVA associé à la prestation)



**TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS****MODE PRESTATAIRE \*  
APEF MORSANG SUR ORGE**

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>				
<b>APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>  Tarification APA 25.00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100 %</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 2.60 € TTC	26,16 €	27,60 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100 %</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	28,44 €	30,00 €	
<b>PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</b>  Tarification PCH 25.00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 0.00 € TTC	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture

**ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE**

Assistance aux personnes âgées	31,28 €	33,00 €	16,50 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	31,28 €	33,00 €	16,50 €

**CAISSES DE RETRAITE**

CNAV - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	24,64 €	27,10 €	50% du reste à charge de votre facture
MSA - Mutuelle sociale agricole	24,64 €	27,10 €	
CNRA - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	24,64 €	27,10 €	
CNMSS - Caisse nationale militaire de sécurité sociale	24,64 €	27,10 €	

(\* Nos prestations sont majorées de 40 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribués par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisés dans le livret d'accueil.

(\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Tarif majoré Assistance dimanche et jours fériés : 46,20€ TTC/heure soit 43,79€ HT/heure

Tarif majoré Assistance les 1er mai et 25/12 : 66€ TTC/heure soit 62,56€ HT/heure

Aucun frais annexes ne sont appliqués sur les prestations d'assistance hormis les frais kms dans le cadre de courses



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
<b>MENAGE</b>				<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>		
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Faire les lits		X	X	<b>GESTION DU LINGE</b>		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
<b>REPASSAGE</b>				<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>		
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>				Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Assister la prise des repas		X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
<b>GESTION DES COURSES</b>				<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>		
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	Aider aux tâches administratives	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>				<b>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</b>		
Préparer des repas simples		X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	Aider à la toilette et aux changes		X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>				Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Entretien des plantes		X	X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X	X
Entretien de la terrasse et du mobilier de jardin			X	<i>* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.</i>		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	<i>** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.</i>		

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

\*\*\* Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

## Garde d'enfants \*

Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
---	---	---------------------------

## Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
<b>LE POTAGER</b>
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
<b>LE BRICOLAGE</b>
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, )

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).